

Monsieur Georges BOURCIER
64 rue des Treilles
89140 Sergines.
Email: georgesbourcier763@gmail.com

Sergines, le 06 mai 2022

A Monsieur le Préfet de l'Yonne
Bureau de l'environnement
pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
89016 Auxerre.

Avis de consultation du public sur EARL Bourdon Eric à Sergines (89140) .

Monsieur Le Préfet.

Veillez trouver dans ce courrier mon opposition à l'installation d'un poulailler industriel sur Sergines (89140).

Plus de 90% des Français sont contre l'élevage intensif et entre autre celui des poulets.

Les poulaillers industriels, sont des impasses économiques et écologique.

Sa construction sera sur une parcelle de 177350 m2 actuellement à usage agricole. Construire un poulailler alors que nous manquons cruellement de céréales est un contre sens.

En un premier temps, ce poulailler sur une parcelle de 177350 m2 devant recevoir 39600 poulets de chair plus de 7 fois par an soit 277 200 poulets/an (Poussins de souche génétique unique) verra dans un avenir très proche apparaitre un deuxième bâtiment. Donc 2 fois plus de nuisances sanitaire et environnementales.

Ce premier poulailler rejettera environs 300 tonnes de fumier/an, 8316 kg d'azote/an, 4455 kg de P2O2 superphosphate, 40 m3 /an d'eau de lavage, 150 tonnes CO2 e/an (dioxyde de carbone équivalent), 4 tonnes/an d'ammoniac et 700 kg/an de poussières et de particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires.

Première habitations à moins de 300m.

Pour un poulailler passage de 84 camions/an ramassage 5 camions supplémentaires sur 15 jours.

Ce qui n'est pas dit est que le groupe Plukon effectue généralement une prélevée des poulets les plus gros au 30è jours. (Voir reportages télévisés, enquête de Médiapart, vidéo de L214 et les articles de l'Yonne Républicaine.

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté adopte un vœu contre un projet d'élevage intensif de 39 600 poulets à Neuvy-Sautour en octobre 2021.

Les bâtiments de volailles, très consommateurs d'eau, pourraient par ailleurs générer des conflits d'usage autour de cette ressource, l'Yonne étant régulièrement sous alerte sécheresse et ses cours d'eau affaiblis ces dernières années.

L'eau utilisée proviendra du réseau d'eau communal, cette consommation étant estimée à 2214m³/an.

Mes raisons contre ce projet :

Une production importante de gaz à effets de serre

Selon la FAO, l'élevage est considéré comme la deuxième source de production des gaz à effet de serre (18 %).

Ces GES sont dus à : l'élevage lui-même, production des émissions de méthane (35 à 40 %)

- la méthode de culture et d'élevage.
- la production de pesticides et d'engrais.
- la sur-mécanisation, nécessitée par les techniques destructrices utilisées.
- le transport d'aliments produits dans d'autres pays.
- le transport des poulets vers l'abattoir.

Ces facteurs démontrent à quel point les usines à viande sont un facteur majeur de production des gaz à effet de serre.

Impacts négatifs sur la santé publique :

- Odeurs nauséabondes, prolifération de mouches.
 - Une nourriture de très mauvaise qualité et d'une très basse valeur nutritionnelle, avec une multitude d'effets néfastes sur la santé publique.
- L'un des problèmes de santé publique les plus graves engendrés par cette industrie est la présence d'antibiotiques dans la viande. A l'heure où l'on multiplie les campagnes pour l'utilisation adéquate et parcimonieuse des antibiotiques afin d'éviter le développement de bactéries résistantes et l'inefficacité à terme de ces mêmes antibiotiques, on nous les fait ingurgiter sans aucune précaution, sans discernement, dans la viande que nous consommons.

Aujourd'hui, l'inefficacité déjà constatée de certains antibiotiques est davantage due aux pratiques néfastes de cette industrie qu'à un usage médical inapproprié, incorrect ou trop important. Des souches bactériennes résistantes aux antibiotiques apparaissent par mutation génétique.

Ces souches résistantes se propagent très vite dans le cheptel et se retrouvent dans la viande, dans nos assiettes, comme dans l'environnement

immédiat des élevages. Les poussières et des particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires.

Impact sur la biodiversité :

- Cette production industrielle de viande implique une production de céréales et de protéagineux et de sojas nécessaire au nourrissage. Le plus souvent transgéniques.
- Elles impliquent l'utilisation de produits phytosanitaires de vrais poisons. Qui ont un effet immédiat sur la flore qui n'a plus la possibilité de se développer et les pesticides influent directement sur la faune. (Ainsi, la population d'abeilles décroît sans cesse, pour atteindre, dans certaines régions, des seuils critiques).
- Les abeilles et les autres insectes essentiels à la pollinisation sont victimes de cette agriculture industrielle.
- La destruction des sols cultivables :

Inacceptables conditions de vie des animaux :

La production industrielle implique des conditions d'existence inacceptables. Sur concentration d'animaux sur des espaces très réduits, (1 poulet sur une feuille A4) qui les empêche de se mouvoir normalement.

Le sol sera recouvert d'une simple litière inchangée pendant toute la durée de l'élevage soit pendant 40 jours, les poulets grandiront dans leurs excréments.

Concentration dans des endroits clos qui les prive de lumière naturelle.

- Mutilations diverses, déformations douloureuses des pattes entraînant douleurs intenses, boiteries, parfois paralysies et même la mort.
- Brûlures de la peau
- Troubles cardiaques et ascites
- Graves problèmes respiratoires dus à la concentration d'ammoniac
- Obligation d'usage d'antibiotiques afin d'éviter une mortalité importante.

Nous ne pouvons accepter un tel projet aujourd'hui face à l'urgence climatique et environnementale que nous ne pouvons plus nier ?

Mieux vaut un élevage à taille humaine et de proximité qui respecte l'animal, respecte l'environnement.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet mes salutations respectueuses.

Georges BOURCIER.

